

tretien de la plate-forme de la voie. Il me semble qu'une nouvelle évaluation du réseau national faciliterait notablement un abaissement des tarifs de transport. Lorsqu'on parle de réduire ces tarifs d'aucuns s'écrient que le transport en chemin de fer coûte plus cher aux Etats-Unis qu'en Canada; seulement, devons-nous tenir compte de cela? Je considère, personnellement, que le Canada doit voir à ses propres affaires et en laisser faire autant à la république voisine. Certains préconisent la fusion des deux grands réseaux ferroviaires dans un but d'économie; l'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Euler) calcule qu'on épargnerait de la sorte 75 millions de dollars. Ces économies, affirme-t-on, résulteraient de l'élimination de tous les services doubles inutiles. A mes yeux les hommes qui sont à la direction de ces deux grands réseaux, M. Beatty et sir Henry Thornton, ont des aptitudes aussi exceptionnelles que n'importe quel homme sur la terre; les deux devraient s'aboucher et étudier la possibilité de réaliser ce projet. On me dit qu'en certaines régions du pays les deux voies sont parallèles et qu'il y a un mouvement quotidien de six, huit ou dix convois dans chaque direction. Voilà qui doit nécessiter des débours énormes et on voit du coup les immenses économies qui résulteraient de l'élimination des trains inutiles, dont certains même ne sont chargés qu'à la moitié de leur capacité. A propos du budget je suis très heureux de ce que le ministre intérimaire des Finances ait conclu au retrait de sa clause relative au "dumping". Je n'ai pas l'intention de dévoiler aujourd'hui mon attitude vis-à-vis du programme fiscal du ministère; mais si le ministre n'avait pas retiré cette clause au sujet du dumping ma décision n'aurait pas tardé. Je ne dirai pas maintenant ce que je compte faire; je me contente de dire que je n'ai pas encore décidé de quelle manière je voterai.

M. STIRLING: Monsieur l'Orateur, j'ai suivi attentivement les observations des honorables représentants des divers groupes de la Chambre; certains de leurs discours ont été caractérisés par une longueur extrême et une volubilité remarquable; les meilleurs peut-être nous sont venus des honorables collègues qui ont l'heureux talent d'exprimer exactement leur pensée sans verbiage sonore.

J'ai prêté une attention particulière aux observations des honorables représentants ministériels, dans l'espoir d'arriver au moins à comprendre clairement quel est au juste le programme fiscal du Gouvernement. Jusqu'ici je n'ai pu le saisir. On nous parle souvent d'un tarif fiscal. Voilà qui me semble entièrement de pair avec le régime de la Grande-Bretagne, qu'on appelle le libre-échange; et

pourtant des adhérents du ministère expriment assez fréquemment leurs objections à ce qu'on les qualifie de libre-échangistes. L'autre jour lorsque l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) tira du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) la promesse d'expliquer certaine expression célèbre dont il est l'auteur, je fus tout oreilles croyant qu'enfin j'allais avoir l'occasion d'entendre l'exposé formel du programme d'au moins un des membres du Gouvernement, peut-être de tout le ministère. J'en fus quitte pour une autre déception car lorsque le ministre porta la parole en Chambre le lendemain il affirma que le régime libre-échangiste ne conviendrait pas au Canada et que s'il avait déjà professé des convictions libre-échangistes la guerre l'avait converti. Je ne suis pas du tout sûr d'avoir bien compris sa phrase. Plus loin il exprima l'opinion "que la protection suffisante ou la protection élevée que nos honorables amis aiment tant à réclamer",—je dois dire qu'il me reste encore à entendre réclamer la protection élevée en cette Chambre,—"n'était ni nécessaire ni conseillée par l'intérêt bien compris du Canada". Alors on lui demanda s'il ne croyait pas du tout à la protection et il répondit:

Non, si vous attribuez à ces mots le sens d'une "protection adéquate". Je crois toutefois en un tarif de revenu, car je conçois qu'il est impossible de modifier le régime établi au pays.

Je dois supposer que l'honorable ministre savait ce qu'il voulait dire lorsqu'il employa ce langage; mais pour moi ses paroles ne signifient absolument rien et je suis persuadé que personne en Chambre ne saurait y comprendre quoi que ce soit. On demanda ensuite au ministre s'il était en faveur d'une "protection insuffisante" et il répondit: "Cela n'existe pas". Bien que par trois fois on lui demandât d'expliquer son mot "le glas de la protection" il n'en fit rien, se contentant de dire qu'il l'avait déjà expliqué.

Il est un détail du budget qui sera, certes, bien vu du pays; je veux parler du relèvement projeté des droits de douane sur le charbon menu. Voilà une décision qui n'a sûrement rien à voir à un tarif fiscal: c'est purement et simplement de la protection. On cherche, comme malgré soi, à découvrir ce qui a bien pu porter le ministère à renoncer à son programme d'un tarif fiscal pour prendre une décision aussi entachée de protectionnisme. Je ne peux pas m'empêcher de penser que le Gouvernement, en perspective d'élections prochaines, a jugé à propos d'adopter un tarif absolument protecteur pour contrebalancer ses gains dans les Provinces maritimes et ses pertes probables dans l'Ouest. Le Gouvernement, en considérant les circonstances auxquelles il a à faire face aujourd'hui, ne regrette pas du